

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

COMPTE RENDU SEANCE DU 19 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 du mois de Février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy DUPIOL.

PRESENTS : MM. DUPIOL, Maire, HARRIBEY, DULUC, BROUSTET, LARRUE, BEZIADE, LEGLISE, VIGNEAU, DAUDON
MMES GALISSAIRES, DURROS, DUPIOL, DOZ, ROUSSELET, PUJO, ARDOUIN, PANCALDI

ABSENTS : MM MOLIA procuration à MM DUPIOL
MME DUPART

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Pour 17 + 1

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

- Approuvé à l'unanimité

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2015.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- 265 238 € 16 en excédent de fonctionnement
- 110 570 € 52 en excédent d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte administratif tel qu'il est présenté

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2015.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- 44 229 € 07 en excédent de fonctionnement
- 0 € 68 en excédent d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte administratif tel qu'il est présenté

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2015.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- 16 011 € 54 en excédent de fonctionnement
- 1 507 € 09 en excédent d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte administratif tel qu'il est présenté

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2015 DU SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2015 du budget du service municipal d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2015 du budget du service municipal d'eau et d'assainissement réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion 2015 du budget du service municipal d'eau et d'assainissement
-

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2015 DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2015 du budget de la Maison Médicale.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2015 du budget de la maison médicale réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion 2015 du budget de la maison de la médicale

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2015 DU SERVICES DES POMPES FUNEBRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2015 du budget des pompes funèbres.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2015 du budget des pompes funèbres réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion 2015 du budget des pompes funèbres

OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Le budget primitif 2016 du service de l'eau et de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 726 808 € dont 345 570 € pour le programme d'investissement.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – SERVICE DE L'EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du service municipal de l'eau et de l'assainissement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	excédent	23 950 € 29
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	241 287 € 87
Résultat de clôture à affecter	excédent	265 238 € 16

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	excédent	93 270 € 42
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	18 300 € 10
Résultat comptable cumulé	excédent	111 570 € 52

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'Investissement excédent reporté (résultat de clôture)	111 570 € 52
Section d'Investissement recettes réserves 1068	120 000 €
Section de fonctionnement excédent reporté 002	145 238 € 16

OBJET : BUDGET PRIMITIF MAISON MEDICALE 2016

Le budget primitif 2016 de la maison médicale s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 122 987 € dont 63 372 € pour le programme d'investissement.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – MAISON MEDICALE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la Maison Médicale comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	excédent	28 104 € 15
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	16 124 € 92
Résultat de clôture à affecter	excédent	44 229 € 07

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	déficit	0 € 41
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	1 € 09
Résultat comptable cumulé	excédent	0 € 68

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'Investissement excédent reporté (résultat de clôture)	0 € 68
Section d'Investissement recettes réserves 1068	31 872 €
Section de fonctionnement excédent reporté 002	12 357 € 07

OBJET : BUDGET PRIMITIF POMPES FUNEBRES 2016

Le budget primitif 2016 des pompes funèbres s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 26 921 € dont 3 589 € pour le programme d'investissement.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	excédent	4 184 € 77
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	11 826 € 77
Résultat de clôture à affecter	excédent	16 011 € 54

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	894 € 94
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent 612 € 15
Résultat comptable cumulé	excédent 1 507 € 09

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'Investissement excédent reporté	1 507 € 09
Section d'Investissement recettes réserves 1068	1 679 € 00
Section de fonctionnement excédent reporté 002	14 332 € 54

OBJET : BUDGET PRIMITIF CUISINE CENTRALE 2016

Le budget primitif 2016 de la cuisine centrale s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 590 465 € dont 8 223 € pour le programme d'investissement.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – CUISINE CENTRALE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	excédent	53 020 € 17
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	149 701 € 35
Résultat de clôture à affecter	excédent	202 721 € 52

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	déficit	1 968 € 71
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	3 713 € 04
Résultat comptable cumulé	excédent	1 744 € 33

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'Investissement excédent reporté (résultat de clôture)	1 744 € 33
Section d'Investissement recettes réserves 1068	6 479 €
Section de fonctionnement excédent reporté 002	196 242 € 52

OBJET : PRIX DU SERVICE DE L'EAU POUR 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer le tarif du service de l'eau de la manière suivante à compter du 1 janvier 2016 :

- terme fixe 36.59 euros annuels
- terme proportionnel 0.82 euros (hors taxes pollution) le M3 consommé.

Il n'y aura pas d'augmentation de la part communale du tarif de l'eau potable consommée facturée aux abonnés sur l'exercice 2016.

OBJET : REDEVANCE AU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer la redevance au service assainissement de la manière suivante à compter du 1 janvier 2016 :

- terme fixe 38.11 euros annuels
- terme proportionnel 1 euros le M3 consommé.

Cette redevance est perçue dès la mise en service du réseau, sans attendre le raccordement du propriétaire

Si le raccordement n'a pas été effectué dans un délai de deux ans, la redevance sera majorée de 100 % jusqu'à ce qu'il soit effectué

Il n'y aura pas d'augmentation de la part communale de la redevance au service assainissement sur l'exercice 2016.

OBJET : TARIFS DE PRESTATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Mr REDONDO Félix est le fossoyeur communal et qu'à ce titre il perçoit des vacations funéraires pour le paiement de ses interventions.

Monsieur le Maire informe les élus que ces vacations doivent être assujetties à des cotisations URSAFF.

Monsieur le Maire précise qu'en conséquence il convient de procéder à une augmentation des tarifs de certaines prestations ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De fixer à compter du 1^{er} mars 2016 le tarif des prestations comme suit :
 - Ouverture Fosse : 98 €
 - Manipulation dalle simple : 109 €
 - Manipulation dalle de plusieurs éléments : 131 €
 - Ouverture caveau : 69 €
 - Exhumation premier corps : 111 €
 - Exhumation second corps : 37 €
 - Désinfection : 18 € 50

OBJET : ACCORD SUR LA RETROCESSION DE PARCELLES APPARTENANT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Président du Conseil Départemental de la Gironde en date du 16 novembre 2015 proposant à la commune la cession de parcelles situées aux abords du Collège François MAURIAC.

Monsieur le Maire précise que ce transfert foncier concernant deux parcelles désaffectées cadastrées section AL 269 et 272 d'une contenance de 1 ha 00 a 09 ca se fera pour un le montant d'un euro symbolique.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour la commune d'acquérir ces parcelles pour améliorer la sécurité des accès du Collège François Mauriac mais également de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De procéder à l'acquisition pour un montant d'un euro symbolique deux parcelles cadastrées section AL 269 et 272 appartenant au Conseil Départemental de la Gironde
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession